

SCoT



Bilan de la concertation

Version arrêt – 21 janvier 2026



Sommaire

Préambule	p. 3
I. Les modalités de concertation	p. 3
A. Les modalités de concertation prévues par le SCoT Pays de l'Anjou bleu	p. 3
B. Les modalités de concertation permettant au public de s'exprimer et de faire part de ses observations	p. 4
C. L'organisation de la concertation tout au long de la procédure de révision du SCoT	p. 4
D. Les actions menées pour l'information et la participation du public	p. 5
II. Les actions d'information et de communication pour le public	p. 6
A. Les actions d'information et de communication pour le public	p. 6
1. Le dossier de concertation	p. 6
2. Les documents du SCoT sur les sites internet	p. 6
3. La lettre d'information trimestrielle « <i>Des nouvelles du SCoT Pays de l'Anjou bleu</i> »	p. 7
4. Les réseaux sociaux	p. 8
5. Les articles et les encarts de presse	p. 8
6. Les affiches et les flyers	p. 9
B. Les actions pour la participation du public	p. 10
1. Le registre de concertation	p. 10
2. La boîte aux lettres électronique	p. 10
3. Les réunions publiques	p. 10
4. Le Conseil de développement Pays de l'Anjou bleu	p. 13
III. Les temps d'échanges spécifiques aux différentes étapes de la révision	p. 13
A. Le lancement de la procédure	p. 13
1. Le séminaire « élus » de lancement	p. 13
B. Le diagnostic-enjeux/PAS	p. 14
1. Les ateliers de travail prospectif	p. 14
2. Les réunions Equipe Projet et Comité de suivi	p. 15
3. Les conférences des maires	p. 16
4. Le comité syndical	p. 16
5. Les réunions des personnes publiques associées (PPA) et partenaires institutionnels	p. 17
C. Le DOO-DAACL	p. 17
IV. Le bilan	p. 19

Préambule

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pays de l'Anjou bleu compte, depuis le 1er janvier 2017, 26 communes et deux intercommunalités : Anjou Bleu Communauté (11 communes dont 2 communes nouvelles) et la Communauté de Communes Vallées du Haut-Anjou (15 communes dont 4 communes nouvelles).

Le SCoT a été approuvé le 18 octobre 2017. Conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, un bilan à 6 ans a été réalisé en 2022 et approuvé en comité syndical le 19 avril 2023. Le comité syndical a proposé la mise en révision du SCoT.

La révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu a pour objectif principal d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques inscrites dans le document approuvé en 2017. La procédure de révision a vocation à réfléchir à l'horizon 2045 et à enrichir les objectifs initiaux du PADD avec les nouveaux documents supra (SDAGE-SAGEs, SRADDET, loi ELAN, Climat et Résilience, etc.). Le SCoT se projetant nécessairement sur 20 ans, le projet vise un horizon 2045.

Le SCoT révisé prend la forme d'un SCoT modernisé conformément aux ordonnances de 2020 ; il se compose d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), ainsi que d'annexes qui intègrent notamment les diagnostics socio-économiques et territoriaux, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale intégrant la justification des choix, ainsi qu'un résumé non technique.

La révision du SCoT est une démarche collective qui nécessite la participation active de tous les acteurs du territoire : élus, habitants, associations, entreprises et institutions.

I. Les modalités de concertation

A. Les modalités de concertation prévues par le SCoT Pays de l'Anjou bleu

Par délibération du comité syndical du 19 avril 2023, le PETR du Segréen a prescrit la révision du SCoT et fixé les modalités de la concertation, permettant l'accès à l'information sur le projet tout au long de la procédure.

Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription étaient les suivantes :

Conformément aux articles L103-2, L103-3 et L143-17 du code de l'urbanisme, les réflexions relatives à la révision du SCoT seront menées sur le territoire dans le cadre d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, le conseil de développement territorial Anjou bleu et les autres personnes concernées.

a) *Les modalités d'information*

- *Affichage des délibérations dans les mairies, sièges des intercommunalités et du PETR du Segréen ;*
- *Les sites internet du PETR du Segréen (<https://anjoubleu.com/service/scot/>), d'Anjou Bleu Communauté (<https://www.anjoubleucommunaute.fr/>) et de la communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (<https://www.valleesduhautanjou.fr/>) permettront un accès aux éléments du dossier de concertation ; le dossier sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents du projet de SCoT ;*
- *Des informations sur la procédure de révision du SCoT seront délivrées au public par voie de presse et par voie numérique au lancement de la procédure, lors du débat du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et à l'arrêt de projet.*

b) *Les modalités de participation du public*

- *Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du SCoT en les consignait dans un registre de concertation accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège du PETR et au siège de chaque intercommunalité dès la publication de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux ;*
- *Le public pourra également faire connaître ses observations au fur et à mesure en les adressant directement par courrier à l'adresse postale au siège du PETR ou par courrier électronique scot@anjoubleu.com ;*
- *L'organisation de réunions publiques à différentes étapes de la révision, d'ateliers et de tables-rondes notamment avec les élus, les acteurs socio-économiques et les associations sur des thématiques à définir.*

B. Les modalités de concertation permettant au public de s'exprimer et de faire part de ses observations

Le public a pu faire part de ses observations et de ses remarques :

- Sur les registres d'observations mis à disposition :
 - o Au siège du PETR du Segréen, Segré-en-Anjou-Bleu
 - o Au siège d'Anjou Bleu Communauté, Segré-en-Anjou-Bleu
 - o Au siège de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, Le Lion d'Angers
- Par voie postale à l'adresse suivante : PETR du Segréen, Maison de Pays, 2 rue Gillier, 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
- Par voie électronique à scot@anjoubleu.com
- Par des réunions publiques

C. L'organisation de la concertation tout au long de la procédure de révision du SCoT

a) **Les deux grandes étapes ayant ponctué la concertation lors de la révision du SCoT**

- *L'étape Diagnostic-Enjeux/Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)*

Le diagnostic met en évidence de grands enjeux prospectifs et les défis qui s'imposent au territoire du SCoT.

Le PAS, quant à lui, fixe le projet stratégique du territoire à long terme. Il apporte en cela des réponses aux enjeux et défis révélés dans la phase diagnostic.

- *L'étape Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) – Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique (DAACL)* qui traduit règlementairement les objectifs exprimés dans le PAS.

Le public a reçu une information régulière lors de l'avancement de chacune de ces étapes et a été invité à contribuer.

b) La durée de la concertation

La concertation a débuté le 19 avril 2023 et a été clôturée le 21 janvier 2026.

D. Les actions menées pour l'information et la participation du public

Les objectifs et modalités pris dans le cadre de la délibération relative à la concertation ont été mis en œuvre durant le processus de révision du SCoT.

Les actions réalisées sont les suivantes :

a) Les actions d'information et de communication pour le public

- Le dossier de concertation
- Les documents du SCoT sur les sites internet
- La lettre d'information trimestrielle « *Des nouvelles du SCoT Pays de l'Anjou bleu* »
- Les réseaux sociaux
- Les articles et les encarts de presse
- Les affiches et les flyers

b) Les actions pour la participation du public

- Le registre de concertation
- La boîte aux lettres électronique
- Les réunions publiques
- Le Conseil de développement Pays de l'Anjou bleu

Les différents supports et moyens déployés, pour la mise en œuvre de la concertation, ont permis aux habitants, et à toutes les personnes intéressées, d'être informés de la démarche de révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu et de participer à cette démarche.

II. Les actions d'information et de communication pour le public

A. Les actions d'information et de communication pour le public

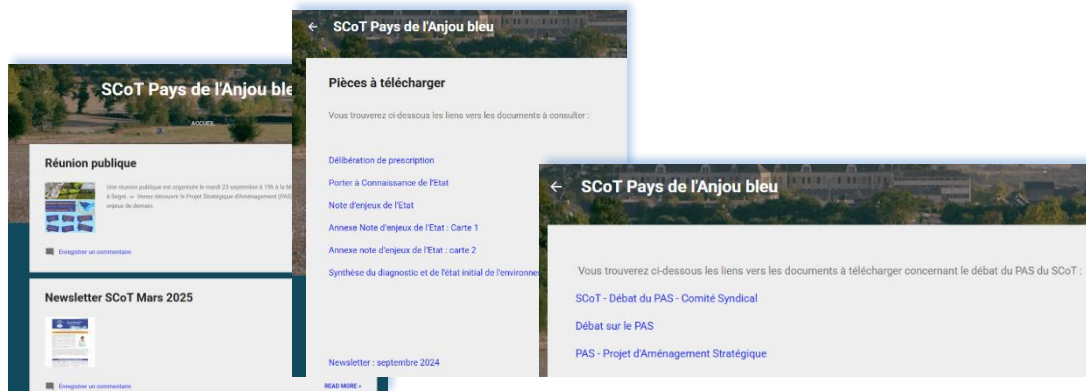
1. Le dossier de concertation

Le dossier de concertation comprenait le porter à connaissance et la note d'enjeux de l'Etat ainsi que les divers documents relatifs au SCoT en révision. Ces pièces ont été mises à disposition du public aux sièges du PETR du Segréen et des deux EPCI (ABC, CCVHA) aux heures habituelles d'ouverture.

2. Les documents du SCoT sur les sites internet

Les sites internet du PETR du Segréen, d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou se sont dotés d'un onglet spécifique pour la révision du SCoT. Les documents (délibération, porter à connaissance, diagnostic-enjeux, PAS, DOO, lettre d'information, annonce réunion publique...) liés à la révision ont été mis en ligne au gré de l'avancement de la révision du SCoT.

- PETR du Segréen (<https://scotanjoubleu.blogspot.com/search?updated-max=2025-09-23T07:28:00-07:00&max-results=2>)



- Anjou Bleu Communauté (<https://www.anjoubleucommunaute.fr/scot/>)



- CC Vallées du Haut-Anjou (<https://www.valleesduhautanjou.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/>)



- Certaines communes ont relayé l'information sur leur propre site internet.



Site internet Les Hauts d'Anjou

3. La lettre d'information trimestrielle « Des nouvelles du SCoT Pays de l'Anjou bleu »

Une lettre d'information trimestrielle a été créée dans l'objectif de mieux faire connaître l'outil SCoT et son contenu, savoir comment et avec qui ce schéma est élaboré, avoir un aperçu des enjeux... et aussi, pour savoir comment s'informer sur le projet de SCoT en cours de révision et comment contribuer (exprimer votre avis).

3 lettres ont été publiées (**sept 2024, mars 2025, sept 2025**) et envoyées par courriel à plus de 500 destinataires (élus, administration, partenaires publics/privés, associations, conseil de développement...) et relayées via les sites internet et les réseaux sociaux.



Lettre n°1

Phase : **Diagnostic-Enjeux**
Sujets : *Démarche de la révision du SCoT, calendrier, éléments de diagnostic, mise en évidence des enjeux et défis auxquels le territoire est confronté*



Lettre n°2

Phase : **PAS**
Sujets : *Mot de la Présidente, PAS, Zoom sur les orientations liées aux mobilités, calendrier*



Lettre n°3

Phase : **DOO**
Sujets : *DOO, l'armature territoriale, Zoom sur l'objectif de sobriété foncière, calendrier*

4. Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn Pays de l'Anjou bleu ont relayé les informations (réunion publique...) et renvoyé vers le site internet du Pays de l'Anjou bleu.

Les communes ont pu également relayer les informations depuis leur propre compte.

12 post ont été publiés sur Facebook et LinkedIn



Annonces « Prescription Révision, Réunion Publique du 23/09/25 et du 17/12/25 » Facebook & LinkedIn Pays de l'Anjou bleu

5. Les articles et les encarts de presse

Les grandes étapes du projet ont fait l'objet :

- **1 conférence de presse (sept. 2024)** : Présentation du projet de révision SCoT, Invitation à la réunion publique du 24 septembre 2024
- **3 communiqués de presse (sept. 2024, sept. 2025, déc. 2025)** pour l'annonce des réunions publiques
- **6 articles de presse** parus dans la presse locale Ouest France, Le Courrier de l'Ouest et Le Haut Anjou, ont permis d'informer les citoyens sur les orientations et les projets prévus pour leur territoire, d'expliquer et de valoriser un document clé. Ils ont également permis d'expliquer les enjeux de manière accessible au grand public favorisant ainsi la transparence et la participation citoyenne.

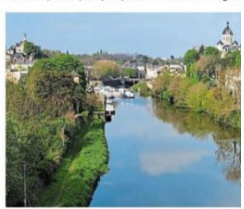
Une nouvelle organisation du territoire

Anjou Bleu communauté — Mercredi, le comité syndical du PETR du Segréen a adopté la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT), lequel planifiera la future organ

Après avoir évoqué le bilan des 5 ans du schéma de cohérence territoriale (SCoT) mis en place en 2017, les membres du comité syndical du Pays de l'Anjou Bleu (ou PETR du Segréen) ont adopté à l'unanimité sa révision mercredi. Une décision importante puisqu'elle impactera l'aménagement du territoire sur les deux prochaines décennies.

En effet, le SCoT est un document clé qui a vocation à permettre aux communes membres de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Cette nouvelle mouture doit prendre en compte l'évolution du contexte réglementaire (ordonnance du 1er avril 2021) la nouvelle configuration institutionnelle (fusion des intercommunalités, création de communes nouvelles).



OF 23/04/23

De l'ambition pour l'Anjou bleu

Le Schéma de cohérence territoriale de l'Anjou bleu va être révisé. Le document de planification actuel, qui détermine le projet de territoire, est décalé des ambitions locales.

Le schéma de cohérence territoriale de l'Anjou bleu, adopté en 2017, a été révisé. Le document de planification actuel, qui détermine le projet de territoire, est décalé des ambitions locales.

La révision permettra d'actualiser les orientations de développement du territoire, de répondre aux enjeux de la nouvelle configuration territoriale, de renforcer la cohésion du territoire, de favoriser la transition écologique, de promouvoir la résilience et de valoriser les atouts du territoire.

« C'est un document clé qui va permettre de définir les orientations de développement du territoire pour les prochaines décennies », explique Patricia Masson, présidente du PETR.

La révision sera adoptée par le comité syndical du PETR du Segréen, le 19 avril 2023.

CO 21/04/23

Les petits bourgs haussent le ton

La révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays segreën va mobiliser un comité de suivi. Sa composition a suscité le débat : les petites communes s'estimaient mises à l'écart.

Le schéma de cohérence territoriale de l'Anjou bleu va être révisé. Une distribution du dernier comité syndical du Pays de l'Anjou Bleu, le 20 décembre, portait sur ce dossier. Patricia Masson, présidente du PETR, a expliqué que cette révision était nécessaire pour prendre en compte les évolutions liées à la loi climat et résilience et en particulier le schéma d'aménagement et de développement du territoire (SADT).

« C'est un document clé qui va permettre de définir les orientations de développement du territoire pour les prochaines décennies », explique Patricia Masson, présidente du PETR.

La révision sera adoptée par le comité syndical du PETR du Segréen, le 19 avril 2023.

CO 8/01/24

Une réunion pour dessiner le Segréen de demain

Afin d'actualiser le projet d'aménagement du territoire, la révision du Scot du Pays de l'Anjou Bleu a été décidée par le conseil syndical du PETR (Pôle d'équilibre territorial rural) du Segréen. L'objectif de la révision est de mettre à jour le Scot avec les dernières évolutions législatives et réglementaires : la loi Climat et Résilience qui reprend en particulier l'objectif du Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) en accord avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Pays de la Loire (lui-même en cours de révision) : la nouvelle configuration du PETR, du Segréen (fusion de communes, nouvelles, départ des communes de l'ancien Segréen-Saint-Nicolas) : la prise en compte des dynamiques de territoire.



Le Schéma de cohérence territoriale

Un temps d'échange sur l'Anjou Bleu de demain

Segré-en-Anjou Bleu — Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale, une réunion d'échange avec les habitants est programmée mardi 24 septembre, à 18 h 30, à la maison de Pays.

Mardi 24 septembre, les élus du pays de l'Anjou Bleu — qui regroupent la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (COVHA) et l'Anjou Bleu communauté (ABC) — organisent un temps d'échange avec la population autour de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot). Celui-ci se tiendra à 18 h 30, à la maison de Pays (2, rue Gillier) à Segré.

Créé en 2000, le Scot est un document de planification stratégique à long terme (20 ans). Il sert de cadre de référence sur les questions d'organisation de l'espace et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031.

Cette dernière fixe notamment l'objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette (Zan) des sols en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031.

transitions écologique, énergétique, démographique, numérique... Et ce en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires, à l'échelle régionale avec la révision en cours du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la région Pays de la Loire ; et nationale avec la loi Climat et résilience.

« Ce sont des choses qui concernent donc tous les citoyens, poursuit Patricia Maussion, c'est pourquoi nous sollicitons la population dans une soirée que l'on voudrait la plus pédagogique possible. »

Le futur Scot de l'Anjou Bleu, qui s'étendra de 2021 à 2047, devra notamment prendre en compte l'objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

(Photo : David Thivier)

CO 16/09/24

OF 20/09/24

- **13 encarts presse** ont donné l'information de la tenue des réunions publiques (Diagnostic et Enjeux, PAS, DOO)

Quel Anjou Bleu en 2045 ? Réunion publique du Scot Anjou Bleu

Le mardi 23 septembre à 19h, une réunion publique est organisée à la Maison de Pays, située 2, rue Gillier à Segré, pour présenter le projet d'aménagement stratégique (PAS) du Pays de l'Anjou Bleu dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (Scot).

Une trajectoire de sobriété foncière, accueillir les entreprises, se nourrir local, protéger les ressources naturelles. Les habitants sont invités à participer activement à la réflexion autour de l'avenir du territoire.



Haut Anjou 12/09/25



ON EN PARLE Scot : une réunion publique ce soir

Dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), une réunion publique est proposée aux habitants du Pays segréen ce mardi 24 septembre à 18h30, à la Maison de Pays à Segré. L'enjeu est d'associer tous les acteurs du Pays de l'Anjou Bleu afin d'accélérer collectivement les différentes transitions. Contact : 02 41 92 20 21, scot@anjoubleu.com, <http://www.anjoubleu.com>

CO 18/09/25

Scot : la révision du Schéma de cohérence territoriale
Réunion publique. Une première réunion publique est proposée aux habitants du territoire et à toute personne intéressée. L'enjeu est d'associer tous les acteurs du Pays de l'Anjou Bleu afin d'accélérer collectivement les différentes transitions.
Mardi 24 septembre, 18h30. Maison de Pays, 2, rue Gillier, Segré, 49100.
Contact : 02 41 92 20 21, scot@anjoubleu.com, www.anjoubleu.com

CO 10-09-24

PAYS SEGREEN Schéma de cohérence territoriale : réunion publique le 23 septembre à Segré
Depuis septembre 2023, les élus du territoire ont engagé un processus de révision du Scot en tenant compte des dernières évolutions législatives et réglementaires. Une réunion publique est organisée ce mardi 23 septembre à 19h, à la Maison de Pays (2, rue Gillier) à Segré. L'enjeu est d'associer tous les acteurs du Pays de l'Anjou Bleu afin d'accélérer collectivement les différentes transitions. Contact : 02 41 92 20 21, scot@anjoubleu.com, www.anjoubleu.com

OF 11-09-24

6. Les affiches et les flyers

Le public a été tenu informé des réunions publiques par l'affichage et la distribution de flyers, le site internet et par voie de presse. Les communautés de communes et certaines communes ont relayé l'information via leur site internet, l'affichage en mairie, l'envoi de post sur leurs réseaux sociaux...



Affiche Réunion Publique n°1



Affiche Réunion Publique n°2



Affiche Réunion Publique n°3



Quelques annonces « Réunion Publique du 24/09/24 et du 23/09/25 » site internet Les Hauts-d'Anjou, Ombrée d'Anjou, Val d'Erdre Auxence, Candéen



Quelques annonces « Réunion Publique du 17/12/25 » site internet d'Ombrée d'Anjou, Erdre-en-Anjou, Segré-en-Anjou-Bleu, La Jaille-Yvon

B. Les actions pour la participation du public

1. Le registre de concertation

Des registres de concertation ont été mis à disposition au siège du PETR du Segréen et aux sièges des communautés de communes Anjou Bleu Communauté et Vallées du Haut-Anjou, permettant au public de venir consulter, aux heures habituelles d'ouverture, les éléments du projet et de faire des remarques par écrit, directement dans le registre. Aucune contribution n'a été faite par voie de registre.

2. La boîte aux lettres électronique

Une boîte aux lettres électronique (scot@anjoubleu.com), déjà existante, a été partagée via le site internet, à l'occasion des réunions publiques et dans les différents supports. Elle est également mentionnée dans le dossier de concertation. Aucune contribution n'a été faite via cette boîte.

3. Les réunions publiques

Les réunions publiques ont été organisées en soirée afin de permettre la représentation des habitants, des associations et des élus. Ces rencontres avaient pour objectif de faire connaître la démarche, de sensibiliser le plus grand nombre et de débattre du projet proposé. Il s'agissait également de montrer l'articulation des pièces du SCoT et en quoi elles participent à la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon de 20 ans. Ces réunions ont été animées par l'AURA et la Présidente du SCoT. Les communes ont été systématiquement informées avec des supports de communication afin qu'elles puissent retransmettre l'information auprès de leurs habitants.

- Réunion publique n°1

Date et lieu de la réunion : mardi 24 septembre 2024, Maison de Pays à Segré

Phase : Diagnostic-Enjeux

Objet : Présentation du diagnostic et des enjeux (Les tenants et aboutissants du SCoT, Les principaux constats et enjeux)

Les éléments évoqués par les participants :

- **Evolution des documents d'urbanisme** : Impact sur les projets des particuliers
- **Communes nouvelles** : Exemple Segré-en-Anjou-Bleu. La centralité « prend tout » au détriment des autres communes. Être attentif à l'équilibre
- **Centralité/vieillesse** : Produire de l'habitat « senior » en centralité plutôt que des équipements pour la plupart utilisés par des personnes extérieures à la commune
- **Besoin de nouveaux logements** : Calcul du besoin en logement ?
- **Mobilité** : les déplacements domicile/travail. L'enjeu des trajets courts
- **Eau** : parler de la qualité et non seulement de la quantité. Le SCoT doit aller plus loin dans ce domaine. Nécessité de continuer le travail sur la qualité de l'eau
- **Quelles sont les spécificités à retenir pour l'Anjou bleu ?**

Nombre de personnes présentes : 50



- Réunion publique n°2

Date et lieu de la réunion : mardi 23 septembre 2025, Maison de Pays à Segré

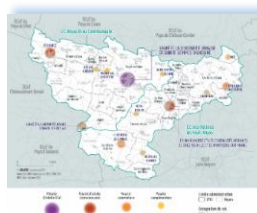
Phase : PAS

Objet : Présentation du PAS (Rappel des tenants et aboutissants du SCoT, Le PAS en résumé illustré de quelques exemples de déclinaison, Le PAS structuré en deux parties : Partie 1 - Les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu Partie 2 - La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux)

Les éléments évoqués par les participants :

- **Mille-feuille administratif** : Elaboration PLUi = même type de réunion
- **Délai** : Emboîtement entre PLUi et SCoT ?
- **Armature territoriale** : Candé – niveau de polarité différent : déclassement. Adaptation du PLUi ? Conséquences : un frein pour les projets, l'accès aux fonds publics, reconnaissance ?
- **Développement économique** : Vieillesse de la population, eau... OK mais besoin du développement économique pour l'avenir de l'emploi sur le Segréen
- **ZAC en cours de commercialisation** qui ne correspondent plus aux intentions : Est t'il prévu de les retravailler ?
- **Moyenne de logt/an** : Demande investisseurs
- **Séquestration carbone** Agriculture-Elevage-Zones industrielles-Zones commerciales

Nombre de personnes présentes : 60



- **Réunion publique n°3**

*Date et lieu de la réunion : **mercredi 17 décembre 2025**, Maison de Pays à Segré*

Phase : D00

Objet : Présentation du Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO) et du Document d’Aménagement et Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) (Rappel des tenants et aboutissants du SCoT, Le DOO en résumé illustré de quelques exemples, Le DOO structuré en deux parties : Partie 1 – les marqueurs du Pays de l’Anjou bleu, zoom Armature-ZAE-Commerce-Sobriété des ressources et usages-Offre de logements-Biodiversité-Agriculture ; Partie 2 – la conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux, zoom Ressource en eau-Sobriété foncière-Neutralité carbone)

Les éléments évoqués par les participants :

- **ZAN et évolution législative** : Il y a eu beaucoup de discussions sur le ZAN et de nombreuses propositions pour modifier la loi. Imaginons que la loi change, que fais-t-on ?
- **SRADDET** : Ou en est l'avancée du SRADDET ?
- **DOO** : A quel moment sera-t-il consultable ?
- **Document opposable** : Quels sont les documents opposables ?
- **Agriculture** : L'ambiance/la situation actuelle est loin d'être favorable. Comment répondre aux orientations du SCoT ?
- **Consommation d'espace/artificialisation dans l'espace agricole** (construction de bâtiment) comptabilisée à compter de 2031 : Qu'en est t'il de la méthanisation ?
- **Mines** : Les mines sont t'elles classées avec les carrières ? Des prospections sont en cours sur le territoire. Le DOO doit en parler.
- **Espaces naturels et projet de développement touristique** : Anjou Sport Nature (La Jaille Yvon) prévoit de développer son activité. Est-ce possible avec les différentes protections ?
- **Préservation des rivières** : De nombreuses rivières traversent le territoire. Il existe des mesures de préservation des rivières. Est-ce le cas dans le SCoT ?
- **Agrivoltaïsme** : Le DOO bloque ou favorise t'il le développement de l'agrivoltaïsme ?
- **Sites de production EnR** : On les trouve partout ?

Nombre de **personnes présentes** : 50



4. Le Conseil de développement Pays de l'Anjou bleu



Les membres du Conseil de développement Pays de l'Anjou bleu sont des habitants du territoire, bénévoles, non élus, qui ont pour mission de représenter la société civile et sa diversité.

Le groupe de travail « SCoT » a été associé à l'ensemble des travaux de révision du SCoT (séminaire, atelier de travail, comité de suivi, réunion publique...).

La publication d'un avis est attendue à l'issue de l'arrêt de projet.

23 participations.

III. Les temps d'échanges spécifiques aux différentes étapes de la révision

La révision du SCoT a donné lieu à de nombreuses instances d'échanges dans lesquelles élus, techniciens, personnes publiques associées (PPA) ont pu s'exprimer. Les différentes contributions ont nourri le débat et permis d'alimenter le SCoT aux différentes étapes.

Par ailleurs, en raison d'un calendrier contraint, il a été décidé de travailler concomitamment le PAS et le DOO.

A. Le lancement de la procédure

1. Le séminaire « Elus » de lancement

Date et lieu du séminaire : le 20 mars 2024, Maison de Pays à Segré

Phase : Lancement de la démarche

Objectifs : Prendre le temps de l'échange avec les élus du territoire pour co-construire une vision partagée ; Recueillir les attentes des élus ; Partager les attentes communes et identifier les points de discordance

*Déroulement : **Introduction**/Patricia MAUSSION, Présidente du Pays ; **Rappel des éléments de contexte**/Florence GUITER, Responsable du pôle stratégie territoriale à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine ; **Mise en perspective de la révision du SCoT**/Stella GASS, Directrice de la Fédération Nationale des SCoT ; **Echanges** avec la salle ; **Conclusion**/Patricia MAUSSION*

*Nombre **d'élus présents** (maires -communes nouvelles et historiques-, maires délégués, adjoints à l'urbanisme) : 52 (103 invitations)*



Séminaire « Elus » : Intervention de S. GASS/FédéSCoT – 20 mars 2024

B. Le diagnostic-les enjeux/PAS

Le diagnostic territorial et environnemental est une étape essentielle pour la mise en œuvre du projet politique du SCoT. Le diagnostic fait émerger les enjeux sur lesquels se basent les orientations du PAS. Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont essentiellement fait l'objet d'une actualisation au regard des nouvelles tendances (commerce...).

Les grandes orientations du PAS s'appuient sur ces enjeux et sont regardées au prisme des défis des transitions démographique, sociétale, territoriale, écologique et numérique. Il a été **élaboré entre octobre 2024 et septembre 2025**.

1. Les ateliers de travail prospectif

Les ateliers de travail prospectif sont essentiels pour anticiper les évolutions et leurs impacts sur le territoire, mobiliser les acteurs et identifier les enjeux. Ils sont des espaces de réflexion collective propices à l'échange et à la collaboration. Ils impliquent les différents acteurs concernés (élus, conseil de développement, techniciens, etc.) dans la construction d'une vision partagée pour le territoire.

2 ateliers ont été organisés :

- **Atelier « Partage et amendement des enjeux du diagnostic »**

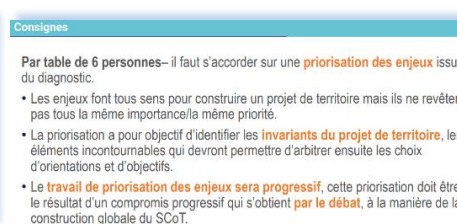
Date et lieu de l'atelier : le 26 juin 2024, Maison de Pays à Segré

Phase : Diagnostic/Enjeux

Objectif : Croiser les regards, partager les expertises locales sur les enjeux qui font débat à l'issue de l'élaboration du diagnostic territorial et de l'EIE

Thèmes abordés : Démographie/Habitat, Eau, ENR, ZAN, Armature territoriale, Economie

*Nombre de **personnes présentes** (élus, conseil de développement, association éco, personnes publiques associées) : 29*



« Atelier Partage et amendement des enjeux du diagnostic » - 26 juin 2024

- **Atelier « Atelier prospectif PAS »**

Date et lieu de l'atelier : le 23 octobre 2024, Maison de Pays à Segré

Phase : PAS

Objectif : Amener les élus à s'exprimer sur d'autres futurs (possibles et désirables) : projection des modes de vies en milieu rural en 2045 en prenant en considération les invariants (coûts de l'énergie, vieillissement, limites planétaires, etc.) ; Arrêter sur quelques thématiques clés, de nouvelles idées ainsi qu'un degré d'ambition /d'intention pour la révision du SCOT => l'atelier doit permettre de générer des idées d'orientations

et d'objectifs pour nourrir les phases PAS et DOO ; Poursuivre la pédagogie et la sensibilisation aux transitions

Thèmes abordés : 4 tables rondes thématiques habitat, mobilité, économie, agriculture

Nombre de personnes présentes (élus, conseil de développement, consulaires, entreprises) :

25



« Atelier Prospectif PAS » - 23 octobre 2024

2. Les réunions « Equipe projet » et « Comité de suivi »

De nombreuses réunions ont cadencé l'avancement de la révision et ont permis des validations intermédiaires lors de la rédaction du document. L'alternance entre réunion « Equipe projet » et « Comité de suivi » a permis de faire évoluer les documents, d'intégrer les observations et de valider l'avancée des travaux.

- **L'équipe projet** a fait office de comité technique. Elle est composée de la Présidente du SCoT, des Présidents d'ABC et de CCVHA, des Vice-Présidents Urbanisme d'ABC et de CCVHA, des Représentants techniques du PETR, d'ABC et de CCVHA et de la Cheffe de Projet AURA. Les rencontres ont été régulières.

Phase : Diagnostic/Enjeux – PAS – DOO/DAACL

Thèmes abordés : bases de données et études à investiguer lors du diagnostic, choix de la méthodologie à employer pour l'analyse de la consommation d'espaces NAF, Habitat, ZAN, Armature territoriale, Commerce, Economie dont ZAE, Agriculture, Tourisme, Biodiversité, Renaturation, Carrières, Déchets, Energies renouvelables et de récupération...

Nombre de réunions « Equipe Projet » : 12 (entre fév. 2024 et oct. 2025)

- **Le comité de suivi** a fait office de comité de pilotage de la démarche débattant régulièrement des différentes questions traitées en équipe projet, avec les personnes publiques associées... C'est l'organe de validation.

Phase : Diagnostic/Enjeux – PAS – DOO/DAACL

Thèmes abordés : Armature territoriale, Armature économique, Paysage-Agriculture-Renaturation, Habitat, Mobilité, Développement économique-ZAE-commerce-DAACL, Energies renouvelable, Eau-Patrimoine-Tourisme, PAS, Arbitrages, DOO...

Nombre de réunions « Comité de suivi » : 11 (entre mars 2024 et oct. 2025)

COMITE DE SUIVI	
Composition	- Présidents EPCI et VP en charge urbanisme - Maires des communes polarités, maire des communes nouvelles, 1 maire représentant des communes hors pôles par EPCI - Equipe projet SCoT - PPA en fonction des sujets /enjeux (à géométrie variable)
Fonctionnement	- Réunions tout au long de la révision - Débats entre EPCI et avec les PPA - Un ordre du jour précis et un relevé de décisions (du ressort du PETR) - Arbitrages pour présentation en comité de pilotage

FONCTION	Commune/Ville	Prénom NOM
Maires polarité	Segré	Bruno CHAUVIN
	Le Lion d'Angers	Etienne GLEMOT
	Châteauneuf-sur-Sarthe	Marc-Antoine DRIANCOURT
	Candé	Pascal CROSSOUARD
	Pouancé	Olivier ROUSSEZ
	Champigné	Estelle DESNOES
	Bécon-les-Granits	Marie-Ange FOUCHEREAU
	Le Louroux-Béconnais	Jean-Pierre BRU
	Vern d'Anjou	Dominique MENARD
	Noyant-la-Gravoyère	Daniel BROSSIER
Maires des communes nouvelles	Combrée	Sophie MORISSE
	Segré-en-Anjou bleu	Geneviève COQUEREAU
	Ombrée d'Anjou	Pierrick ESNAULT
	Les Hauts d'Anjou	Maryline LEZE
	Erdre en Anjou	Yamina RIOU
1 maire de chaque EPCI représentant les communes hors polarités et communes nouvelles	Val d'Erdre Auxence	Michel BOURCIER
	ABC	Yannick GALON
Présidents d'EPCI	CCVHA	Juanita FOUCHER
	ABC	Gilles GRIMAUD
Vice-présidents urbanisme des EPCI	CCVHA	Etienne GLEMOT
	ABC	Françoise COUE
	CCVHA	Jean PAGIS

Composition du Comité de suivi « Révision SCoT »

3. Les conférences des maires d'Anjou Bleu Communauté et CC Vallées du Haut-Anjou

La présentation des travaux de révision du SCoT en conférences des maires s'inscrit dans une démarche de communication et d'appropriation du document par les élus locaux. Les conférences ont permis de rendre compte de l'avancée des travaux, de communiquer une information adaptée en particulier sur les nouvelles dispositions comme le PAS ou le DAACL, de présenter l'articulation du SCoT avec les futurs PLUi d'ABC et de CCVHA favorisant ainsi la cohérence territoriale, d'échanger et de prendre en compte les observations des élus. Les conférences ont donc été un outil clé pour assurer une bonne compréhension et une mise en œuvre effective du SCoT par les élus locaux.

5 conférences des maires ont été organisées **entre juillet 2024 et octobre 2025** :



La synthèse du diagnostic a été présentée en conférences des maires le 8 juillet 2024 à CCVHA et le 9 juillet 2024 à ABC

Le PAS a été présenté en conférences des maires le 9 septembre 2025 à ABC et le 15 septembre 2025 à CCVHA

Le DOO a été présenté en conférences des maires le 20 octobre 2025 à VHA

4. Le comité syndical

Le comité syndical du PETR du Segréen (40 membres) a été sollicité aux étapes clés de la révision (prescription de la révision, présentation du diagnostic, débat sur le PAS et arrêt de projet). Des points d'étape, sur l'avancement de la démarche de révision du SCoT, ont également été réalisés afin de permettre aux élus de rester informés.

4 comités syndicaux spécifiques : **avril 2023, juillet 2024, septembre 2025, janvier 2026**

- CS du 19 avril 2023 : Prescription de la révision
- CS du 10 juillet 2024 : Présentation du Bilan des ateliers « Diagnostic-Enjeux »
- CS du 17 septembre 2025 : Présentation et débat du PAS
- CS du 21 janvier 2026 : Présentation et Arrêt de projet

5. Les réunions des personnes publiques associées (PPA) et partenaires institutionnels

Les réunions avec les PPA ont permis d'enrichir les analyses, de débattre des orientations et de recueillir les avis des acteurs locaux et notamment des services de l'Etat dans un contexte législatif extrêmement mouvant. Les services de l'Etat, le département, les syndicats de bassin et les consulaires ont été associés plus particulièrement à la procédure. La teneur de ces différents temps d'échanges ont permis d'alimenter les différentes pièces du projet de SCoT.

Ces rencontres ont pris deux formes :

- **Des réunions collectives** pour confronter les points de vue et attentes, rassembler les contributions et enrichir le projet.
4 réunions ont été organisées : **mars-septembre 2024, mars-novembre 2025** : 20 mars 2024 (Lancement de la démarche de révision et partage des enjeux associés), 18 septembre 2024 (Synthèse transversale du diagnostic/Enjeux prioritaires), 26 mars 2025 (Points d'étape sur l'avancée des réflexions PAS-DOO) et 12 novembre 2025 (Points spécifiques du DOO)
- **Des réunions plus spécifiques avec une ou plusieurs PPA** afin d'analyser plus précisément telle ou telle thématique.
9 réunions ont été organisées **entre février et octobre 2025** avec les Services de l'Etat (3), le Conseil départemental (1), les Syndicats de bassin/Syndicat d'Eau de l'Anjou (3), les consulaires (2).

C. LE DOO-DAACL

Le DOO traduit les intentions stratégiques du PAS sous la forme de prescriptions qualitatives et quantitatives qui sont également pour certaines territorialisées. Il doit ainsi permettre aux deux intercommunalités du Pays de l'Anjou bleu de structurer la mise en œuvre du projet territorial en prenant en compte les réalités propres à chaque bassin de vie.

Il est bâti sur la même structure que le PAS pour gagner en lisibilité et cohérence :

- *Partie 1 : Les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu*
Cette partie traite des espaces habités, de la programmation de logements, de la vulnérabilité des populations et des espaces habités, de l'industrie et de l'agriculture
- *Partie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux*
Cette partie traite de de la ressource en eau et des rivières, de l'équilibre recherché entre le développement économique et la préservation des ressources, de la sobriété foncière, de la neutralité carbone

Le DOO comprend un DAACL : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique. Il s'agit d'un document spécifique du SCoT qui précise les implantations préférentielles des commerces et des équipements de logistique commerciale ainsi que leurs conditions d'implantation. Ce volet spécifique du DOO vise à préserver les commerces dits de proximité, à assurer l'équilibre de l'offre commerciale et sa diversité.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) **a été réalisé entre octobre 2024 et novembre 2025.**

Le projet de SCoT sera arrêté le 21 janvier 2026.

Les temps d'échanges durant le processus de révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu

Date	Objet	Public visé
Lancement de la démarche		
20/03/2024	Réunion de lancement PPA	Elus Comité de suivi SCoT, techniciens ABC-CCVHA-PETR, PPA, CODEV
20/03/2024	Séminaire de lancement Elus	Maires communes nouvelles et historiques, Maires-délégués, Adjointes à l'urbanisme, membres du CODEV
Diagnostic/Enjeux		
27/03/2024	Comité de suivi (armature territoriale et enjeux associés)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
17/04/2024	Comité de suivi (armature économique et enjeux associés)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
31/05/2024	Comité de suivi (enjeux croisés : énergie-paysage-agriculture-biodiversité-eau)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
26/06/2024	Atelier "Partage et amendement des enjeux du diagnostic"	Elus Comité de suivi SCoT, techniciens ABC-CCVHA-PETR, PPA, CODEV
08/07/2024	Conférence des Maires CCVHA "Synthèse diagnostic et validation enjeux"	Maires
09/07/2024	Conférence des Maires ABC "Synthèse diagnostic et validation enjeux"	Maires
10/07/2024	Comité syndical : Présentation enjeux	Elus du Comité syndical, CODEV, Presse
18/09/2024	Réunion restitution PPA "Diagnostic-EIE-Synthèse problématisée du diagnostic"	Elus Comité de suivi SCoT, techniciens ABC-CCVHA-PETR, PPA, CODEV
24/09/2024	Réunion publique "Présentation du diagnostic et des enjeux"	Grand Public, Elus, CODEV, Presse
PAS/DOO		
23/10/2024	Atelier prospectif "Projet d'Aménagement Stratégique"	Elus Comité de suivi SCoT, techniciens ABC-CCVHA-PETR, PPA, CODEV
27/11/2024	Comité de suivi (habitat)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
18/12/2024	Comité de suivi (mobilité, consommation ENAF)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
05/03/2025	Comité de suivi (économie, ZAE, agriculture, EnR)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
26/03/2025	Réunion de restitution PPA "Avancée des réflexions PAS-DOO"	Elus Comité de suivi SCoT, techniciens ABC-CCVHA-PETR, PPA, CODEV
02/04/2025	Comité de suivi (eau, paysage, tourisme, commerce, DAACL)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
28/05/2025	Comité de suivi (armature territoriale, logement, densité, trajectoire ZAN, tourisme-patrimoine)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
03/09/2025	Comité de suivi (armature territoriale, densité, urbanisation dans les hameaux, évolution PAS suite évaluation environnementale, avis intermédiaire DDT49)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
09/09/2025	Conférence des maires : présentation PAS	Maires
15/09/2025	Conférence des maires : présentation PAS	Maires
17/09/2025	Comité syndical : présentation et débat PAS	Elus du Comité syndical, CODEV, Presse
23/09/2025	Réunion Publique "Présentation du PAS"	Grand Public, Elus, CODEV, Presse
Finalisation DOO		
07/10/2025	Comité de suivi (présentation du DOO)	Elus Comité de suivi SCoT, CODEV
20/10/2025	Conférence des maires : présentation DOO	Maires
12/11/2025	Réunion PPA "Présentation du DOO"	Elus Comité de suivi SCoT, techniciens ABC-CCVHA-PETR, PPA, CODEV
17/12/2025	Réunion publique "Présentation du DOO-DAACL"	Grand Public, Elus, CODEV, Presse
21/01/2026	Comité syndical : Arrêt de projet SCoT	Elus du Comité syndical, CODEV, Presse

IV. BILAN

Les réunions publiques ont été organisées en soirée afin de permettre la représentation des habitants, des associations et des élus. Ces rencontres avaient pour objectif de faire connaître la démarche, de sensibiliser le plus grand nombre et de débattre du projet proposé. Il s'agissait également de montrer l'articulation des pièces du SCoT et en quoi elles participent à la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon de 20 ans.

Ces réunions ont été animées par l'AURA et la Présidente du SCoT.

3 réunions publiques ont eu lieu en septembre 2024 (Diagnostic-Enjeux), septembre 2025 (Présentation du PAS) et décembre 2025 (Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement et Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)).

Au total ce sont 160 personnes qui ont participé à ces réunions publiques. Les échanges ont porté sur le « Mille-feuille administratif », l'évolution des documents d'urbanisme, les communes nouvelles, le ZAN et les évolutions législatives, le SRADDET, le DOO, la consommation d'espace/artificialisation dans l'espace agricole, l'armature territoriale, la production de logements, le développement économique, l'agriculture, la mobilité, l'eau, la préservation des rivières, les espaces naturels et projet de développement touristique, les mines, la séquestration carbone, l'agrivoltaïsme, les sites de production EnR.

Le dossier de concertation et le registre des observations (3 exemplaires), consultable au siège du PETR, d'ABC et de CCVHA, n'a pas été utilisé : pas d'observation formulée.

La participation des membres du Conseil de développement Pays de l'Anjou bleu aux différentes réunions (23, entre mars 2024 et décembre 2025) a permis de représenter et de faire entendre la voix de la société civile et sa diversité.

La révision du SCoT a été rythmée par des publications diverses. Les publications sur les réseaux sociaux du Pays de l'Anjou bleu et des sites internet du PETR du Segréen, d'ABC et de CCVHA ont permis d'informer régulièrement les habitants sur les avancées de la révision et d'associer le grand public.

La presse a également relayé et diffusé des informations concernant la démarche de révision du SCoT à ses différentes étapes. La publication d'articles, au regard du périmètre de diffusion (Pays de l'Anjou bleu) et d'une presse locale diverse (Le Courrier de l'Ouest, Ouest France, Le Haut-Anjou), a donc eu un impact certain sur la connaissance et la compréhension du sujet.

Les communes ont été systématiquement informées avec des supports de communication afin qu'elles puissent retransmettre l'information auprès de leurs habitants.

Dès les premières discussions autour du SCoT, les élus syndicaux et l'ensemble des maires ont été informés et invités à participer aux travaux de révision du SCoT mais également aux arbitrages et validation en comités de suivi. Le séminaire de lancement le 20 mars 2024 a permis de fédérer et d'acculturer les élus notamment grâce à la participation de Stella GASS, Directrice de la Fédération Nationale de SCoT.

Des conférences des maires (5, juillet 2024, septembre-octobre 2025) ont été organisées dans l'objectif de partager les avancées de la révision du SCoT et d'associer les communes dans la démarche.

Le comité de suivi (11, entre mars 2024 et octobre 2025) a été régulièrement tenu informé des avancées du projet et a, à plusieurs reprises, effectué des arbitrages.

Le comité syndical a été invité à prendre connaissance et à débattre des orientations du PAS le 17 septembre 2025. L'arrêt du projet de SCoT Pays de l'Anjou bleu sera présenté et voté en Comité syndical le 21 janvier 2026.

L'association des personnes publiques associées est importante. Au-delà des réunions de présentation (4, mars-septembre 2024, mars-novembre 2025), les personnes publiques associées ont également formulé des observations orales et/ou écrites qui ont été analysées et prises en compte.

Des échanges avec les services de l'Etat, le département et les syndicats de bassin ont aussi permis de co-construire ce document. Il est à noter que le projet tient compte du porté à connaissance et de la note d'enjeux de l'Etat.

Ce bilan permet de constater que les modalités de la concertation définies pour la révision du SCoT ont été respectées. La participation des acteurs du territoire, qu'ils soient habitants ou élus, a donc permis de préciser et d'enrichir, tout au long de la démarche, le projet de territoire exprimé dans le SCoT.